

# Les Brandes de la Pierre-là

n°6

## Du feu renaissent les brandes

La sécheresse interminable et le vent fort et chaud qui ont sévi à l'été 2019 n'ont pas été sans conséquences. En effet, une trentaine d'hectares de boisements et de landes sont partis en fumée près de la route entre Haims et Journet courant septembre. Il faudra du temps pour retrouver des arbres d'une certaine taille, mais le feu ne sera pas venu à bout des brandes ! Le feu fait en effet partie des techniques de régénération des landes. Cette restauration empêche l'évolution naturelle de la végétation vers un bois dont l'ombre exclut de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les images de désolation qu'offrent les surfaces noircies par un incendie laissent rapidement place à de vertes étendues. En effet, les herbes repoussent très rapidement, dès les premières pluies. Puis au printemps prochain, les souches ligneuses des bruyères, des ajoncs, des chênes... vont lancer leurs repousses. D'ici quelques années, la brande aura retrouvé son aspect initial. Une bonne nouvelle pour les landes mais qui n'empêche pas de rester vigilant sur l'utilisation de cigarettes ou de matériel d'entretien en période de sécheresse, qui pourraient participer à ces départs de feu dangereux lorsqu'ils ne sont pas maîtrisés !

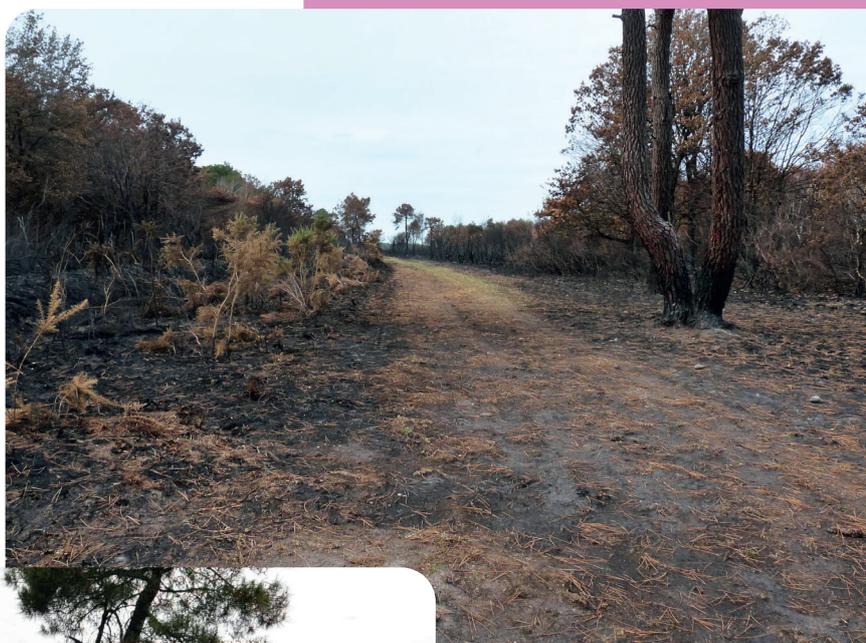
2020



Lettre d'information  
Natura 2000



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
NOUVELLE-AQUITAINE



Les brandes après l'incendie  
de 2019. (MORGANE REVOL)



Les brandes en 2012.  
(CÉLINE GRACIEUX)

## Les lycéens restaurent des mares

Les élèves de la section Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune du lycée agricole de Montmorillon ont participé à la restauration de deux mares sur la commune de Haims, utilisées par le Triton crêté. Cette espèce est en régression un peu partout en Europe. Elle atteint la limite sud de son aire de répartition dans le département de la Vienne où elle est rare, voire exceptionnelle dans le Montmorillonnais.

Triton crêté.  
(VÉRONIQUE GAUDUCHON)



Mare en stade de fermeture avancé.  
(MORGANE REVOL)

Des élèves du lycée agricole en action. (MORGANE REVOL)



Les mares n'ont plus les mêmes usages qu'autrefois et sont plus souvent créées pour agrémenter les jardins, que pour l'agriculture. Ces zones humides continuent cependant à retenir les eaux de pluie, à empêcher les inondations, et participent à la préservation de la biodiversité. Elles sont d'autant plus intéressantes si elles sont présentes en grand nombre sur un territoire et reliées entre elles par des fossés, des chemins, des haies, des cordons boisés ou une ripisylve. Cette ensemble forme alors un réseau de milieux, essentiel pour la circulation et la pérennité des espèces. Elles sont un élément essentiel au maintien des continuités écologiques. De plus, ces mares favorables à la faune et la flore, sont aussi une source d'eau pour le bétail. Leur gestion nécessite quelques précautions pour conserver voire stimuler la vie qui s'y développe. L'objectif est de garder l'aspect naturel de la mare, en limitant les interventions nécessaires pour assurer sa pérennité :

- o **La curer modérément** (2/3 de la surface) pour éviter qu'elle ne se comble tout en conservant son étanchéité ;
- o **Façonner des berges en pente très douce** pour que les plantes aquatiques se développent ;
- o **Ne pas y introduire de poissons, ni d'écrevisses** : ils se nourrissent des œufs des amphibiens ou des libellules, et troublent l'eau en fouillant la vase ;
- o Permettre le **développement des végétaux sur un à deux tiers** du pourtour de la mare pour constituer des refuges pour les petits animaux, et laisser une partie au soleil pour les plantes aquatiques ;
- o **Éviter l'apport de substances nocives**, contrôler et limiter l'apport d'eaux usées.

En janvier 2019, les élèves ont rouvert les mares sur les deux tiers de leur périmètre. Ils ont exporté les branchages, y compris ceux tombés à l'eau lors des opérations de coupe. Ces mares demeureront ainsi fonctionnelles sans être étouffées par la végétation. Merci pour leur participation !

# Les landes du site se refont une santé

Chantier de broyage de landes avec exportation en cours. (MORGANE REVOL)

Les landes à l'échelle du site Natura 2000 sont aujourd'hui fortement colonisées par les ligneux. Les arbres et arbustes commencent à prendre la place des bruyères et ajoncs, ce qui conduit à la fermeture du milieu et à la diminution des espèces typiques des landes. On dit que la lande est dans un état de conservation « dégradé ».

Dans ce contexte, un nouveau propriétaire du site des Brandes de la Pierre-là s'est engagé dans un contrat Natura 2000 pour la restauration de près de 2 ha de landes. Ce propriétaire pourra ainsi engager certains travaux en faveur de la biodiversité, en contrepartie de la prise en charge par l'État et l'Union Européenne (fonds FEADER) des frais occasionnés.

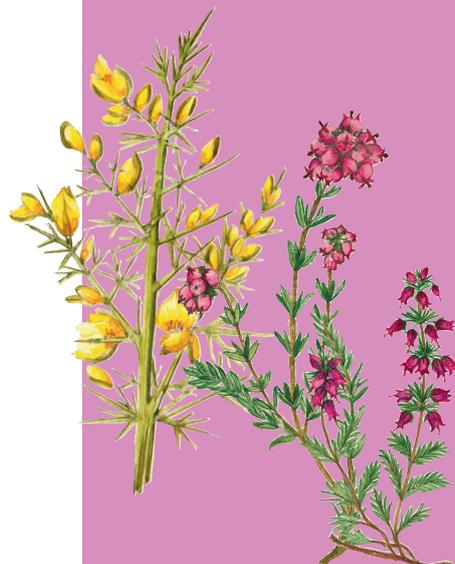


Une entreprise spécialisée en génie écologique est donc intervenue à l'automne 2019 pour que les travaux soient le plus respectueux possible du milieu naturel. Quelques règles simples sont à respecter pour ce genre d'intervention :

- o **Identifier les stations de plantes patrimoniales** avant toute intervention pour limiter leur piétinement ou leur dégradation ;
- o Mener les travaux perturbants, tels que l'abattage, le débardage, le gyrobroyage et le brûlis dirigé **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> mars**, après la période de floraison des plantes et de reproduction des espèces animales ;
- o **Faucher tardivement (à partir de la mi-octobre) et tous les 2 ans**, les layons, les pare-feux, les talus et les fossés, qui sont des milieux riches en plantes et sources de graines et d'insectes pour les oiseaux ;
- o **Laisser les arbres morts sur pied** car ils offrent des sites de nidification pour les espèces cavernicoles (pics, chauves-souris), ainsi que des sources de nourriture et des reposoirs pour les oiseaux ;
- o **Ne pas labourer le sol** pour favoriser la reprise des bruyères à partir des souches ;
- o **Exporter les produits de coupe** pour maintenir un sol pauvre en humus favorable au développement des bruyères ;
- o Programmer les coupes par unité de surface **de 2 à 5 ha** (si possible) ;
- o **Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires** car ils peuvent avoir des effets néfastes sur la faune et la flore.

Les landes et les arbustes ont été broyés et le broyat immédiatement exporté de la parcelle afin qu'il n'enrichisse pas le milieu.

Deux autres parcelles, de propriétaires différents, devraient également être restaurées courant 2020 toujours dans le cadre d'une contractualisation Natura 2000. Une bonne nouvelle pour la santé des brandes du site !



Ajons et bruyères.  
(VÉRONIQUE GAUDUCHON)

Vue aérienne des landes de la Pierre-là . (PHILIPPE CIRADE)



## Gartempe et Creuse : pour une gestion partagée et rationnelle de l'eau

Un Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) est un programme d'actions pour l'amélioration de la qualité des eaux, du débit et de la biodiversité d'un cours d'eau, de ses affluents et des milieux environnants. Le CTMA Gartempe est arrivé à son terme fin 2018. Une étude de reprogrammation a ensuite été lancée afin de déterminer les actions qui devront être poursuivies. Les ruisseaux du Chambon et du Salleron, non loin du site Natura 2000 des Brandes de la Pierre-là feront partie des cours d'eau inclus dans le nouveau contrat.

- 
- 
- 

Le bilan du précédent CTMA 2014-2018 et les prospections menées pour ce nouveau contrat ont mis à jour plusieurs perturbations, réparées sur les différents bassins :

- la sensibilité des écoulements à l'étiage,
- une forte concentration en matières azotées et phosphorées,
- le piétinement important des berges et du lit par le bétail,
- des habitats aquatiques peu fonctionnels
- et la dégradation de la continuité écologique.

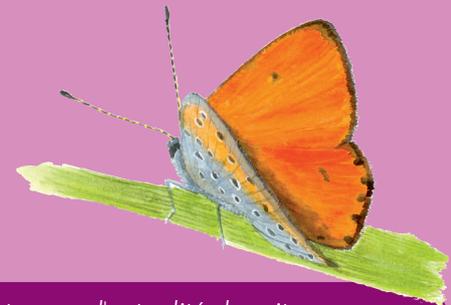
Suite à ces constats, et afin de poursuivre les actions engagées depuis 2014, un programme 2020-2022 a été élaboré sur les bassins de la Gartempe et de la Creuse. Celui-ci sera porté par sept maîtres d'ouvrage en 2019 : le Syndicat d'aménagement Gartempe et Creuse, la communauté de communes Vienne et Gartempe, la Fédération de pêche de la Vienne, le Conservatoire d'espaces naturels Poitou-Charentes, Vienne Nature, la Chambre d'agriculture de la Vienne et la LPO. Il comprendra des actions de restauration des cours d'eau, mais également des actions à l'échelle du bassin versant comme la restauration de zones humides, la plantation de haies ou la lutte contre les pollutions diffuses. Une communication sera aussi réalisée vers les riverains et le grand public. Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 3 243 262 euros dont 2 777 552 euros seront contractualisés avec les partenaires financiers que sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

*Habitats humides à conserver.* (DANIEL GILARDOT)



*Piétinement des berges en bord de Gartempe.* (MORGANE REVOL)

*Ci-dessous, le Cuivré des marais :  
Un joli nom pour un papillon rare en Vienne !  
On le retrouve en petites colonies localisées  
dans les prairies humides et les marécages.  
La transformation des prairies humides en  
cultures ou les aménagements hydrauliques  
ont perturbé ses possibilités de reproduction  
au cours des dernières décennies.*  
(VÉRONIQUE GAUDUCHON)



Retrouvez l'actualité des sites  
Natura 2000 du Montmorillonnais sur :  
<http://montmorillonnais.n2000.fr>



**AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ**

### Animatrice locale

chargée du suivi et de la mise en œuvre  
du document d'objectifs :

**Morgane Revol**  
morgane.revol@lpo.fr  
06 27 81 04 56

### LPO Poitou-Charentes

25 rue Victor Grignard - 86000 Poitiers  
Tél. 05 49 88 55 22

Site internet : [poitou-charentes.lpo.fr](http://poitou-charentes.lpo.fr)